

**Conférence de presse annuelle 2006****Note d'information n° 11**

Luxembourg, le 9 février 2006

Politique de transparence, gouvernance et relations avec les ONG

Accroître la transparence sur ses processus de décision, de travail et d'application des politiques de l'UE reste pour la Banque européenne d'investissement (BEI) un objectif opérationnel. La Banque considère qu'ouverture et transparence renforcent sa crédibilité et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens européens.

Davantage d'informations sur des questions de nature à renforcer la transparence

En 2005, la BEI a mis en application la plupart des engagements qu'elle avait pris dans le cadre de sa politique de transparence en juin 2004 (« Transparence – Rapport et propositions »). Le plan d'action élaboré dans ce contexte pour favoriser la divulgation d'informations a été réalisé à plus de 85 % :

- Le stock de documents publiés sur le site Internet de la BEI a augmenté de moitié, couvrant désormais des questions en rapport avec la gouvernance, les politiques et les stratégies ; on y trouve notamment la « Déclaration de la BEI sur la responsabilité sociale des entreprises » et la « Déclaration sur la Gouvernance à la BEI ».
- Au nombre des publications importantes disponibles à présent en ligne, on trouve également : « Vers une nouvelle stratégie pour le Groupe BEI » ; quatre rapports d'évaluation ex post consacrés, respectivement, au financement par prêts globaux, aux projets ferroviaires, aux projets financés dans le cadre de partenariats public-privé et aux projets d'infrastructures aéroportuaires ; le Rapport 2004 sur l'environnement ; le Rapport annuel 2004 du Comité de vérification accompagné de la réponse du Comité de direction de la BEI ; les états financiers intérimaires 2005 simplifiés, consolidés et non consolidés ; la grille des salaires et le barème de l'impôt communautaire applicables au personnel de la BEI ; le Rapport annuel 2003 du Comité paritaire pour l'égalité des chances (COPEC) et des informations sur la politique de la BEI en matière de parrainage et de subsides.

Consultation du public sur la politique de divulgation de la BEI

La politique en matière de divulgation d'informations au public est un facteur critique pour la mise en œuvre de l'engagement pris par la Banque d'atteindre la plus grande transparence possible dans l'ensemble de ses activités.

En mai 2005, la BEI a entrepris de réviser sa politique d'information à l'intention du public (publiée en 2002) comme elle s'y est engagée dans le cadre de sa politique de transparence. Un processus flexible de consultation en deux étapes avec autant de séances publiques a été adopté de façon à permettre la consultation la plus large possible. Le Président et d'autres représentants de la Banque ont examiné le projet de texte révisé avec des membres du Parlement européen et présenté également leurs travaux à des membres du Conseil économique et social européen.

La Banque a reçu une quarantaine de contributions écrites qui ont été examinées par un groupe d'étude inter-directions présidé par le Secrétaire général adjoint.

La révision de la politique de divulgation devrait être achevée en mars ou avril 2006, après avoir été approuvée par le Conseil d'administration, en même temps qu'un rapport sur le processus de consultation. La nouvelle politique sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

Il sera procédé tous les trois ans à une révision en bonne et due forme de la politique de divulgation. Par ailleurs, sur le site Internet de la BEI, une adresse spécifique (infopol@bei.org) permet de faire part à la Banque d'observations sur le sujet tout au long de l'année.

Relations avec les organisations de la société civile

La BEI a continué activement à faire preuve d'ouverture dans ses relations avec les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations non gouvernementales (ONG), explorant de nouveaux modes de dialogue et de collaboration. La Banque reconnaît que les ONG, en tant que groupements d'intérêt publics, peuvent apporter une contribution utile à l'évolution des politiques et concourir à garantir que la BEI soit mieux sensibilisée aux questions d'intérêt local.

Une unité « Société civile » a été mise en place au début de 2005 au sein du département Communication et information pour gérer les relations avec les OSC. Cette unité a essentiellement pour fonctions :

- La coordination des réponses aux demandes d'information d'ONG et d'autres OSC.

En 2005, la BEI a reçu des ONG et des OSC 88 demandes d'information d'une importance ou d'une complexité qui ont rendu nécessaire un examen élargi au sein de la Banque ou avec des tierces parties comme la Commission européenne, des institutions financières internationales ou des promoteurs de projets. 64 d'entre elles étaient en rapport avec des opérations de prêt et le reste avec des sujets tels que les politiques de transparence et de divulgation d'informations et l'organisation de la BEI. 67 demandes provenaient d'ONG européennes.

Le Médiateur européen a introduit deux plaintes concernant les réponses apportées par la Banque à des ONG sur des questions de défaut de divulgation de documents.

- L'organisation à intervalles réguliers (en principe deux fois par an) de séminaires avec des OSC pour examiner des sujets d'intérêt commun. L'ordre du jour de ces séminaires est établi en collaboration avec les OSC intéressées. En avril 2005, un séminaire a été organisé pour la première fois hors d'Europe, à Johannesburg (République d'Afrique du Sud), réunissant 35 participants, dont 19 représentaient des ONG et d'autres OSC et le reste des institutions internationales et la BEI.
- La facilitation et la coordination des contacts avec les OSC au niveau local et régional, notamment avec les ONG, lorsqu'il y a un intérêt particulier de la population locale pour un projet financé par la Banque. En 2005, une réunion de ce type a été organisée uniquement pour un projet en Espagne.
- La participation de la BEI à des événements organisés par des OSC.

Formation du personnel aux questions de transparence et aux relations avec la société civile

Le soutien et l'adhésion du personnel étant indispensables pour dynamiser les relations avec la société civile, la Banque organise à l'intention de ses agents des séances de sensibilisation aux questions en rapport avec la transparence telles que la responsabilité sociale des entreprises.

De novembre 2004 à juin 2005, un programme de sensibilisation au dialogue avec les ONG a ainsi été proposé dans le cadre d'une action générale de formation. L'objectif central était de répondre à un besoin croissant, pour les membres du personnel, d'améliorer leur savoir-faire en matière de contacts avec les ONG. Ce programme sera poursuivi.

La Banque maintient des contacts étroits avec d'autres institutions et organismes européens et internationaux dans le but d'échanger des idées sur l'évolution des relations avec la société civile et de questions connexes telles que la divulgation d'informations.

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : www.bei.org.

Contacts pour la presse : Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 57, télécopieur : +352 43 79 31 89
Questions générales : Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91